

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-77

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 2 février 2024	Délibération
	Direction du Tourisme	N° 2024-77

Office de tourisme et des congrès de Bordeaux (OTCBM)- Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2015, Bordeaux Métropole est l'autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de l'agglomération.

La délibération n°2015/0343 du Conseil métropolitain du 26 juin 2015 a acté la création d'un Office du Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM) et l'instauration d'une taxe de séjour métropolitaine à compter du 1er janvier 2016.

Par la suite, Bordeaux Métropole a poursuivi sa montée en puissance dans le secteur touristique avec l'élargissement de son champ de compétences, via le transfert :

- d'une part, de l'ensemble des équipements fluviaux à Bordeaux Métropole en gestion directe (un port de plaisance, 14 pontons et 6 cales de mise à l'eau) et d'autre part, des équipements de tourisme d'affaires en gestion déléguée (Parc des expositions et Palais des congrès), en janvier 2017 ;
- de la compétence tourisme du Département de la Gironde sur le périmètre métropolitain, en avril 2017.

Malgré une année 2021 en retrait, le bilan touristique dans la métropole bordelaise, porté par un second semestre positif, a redonné des couleurs à la destination et aux professionnels du territoire.

L'année 2022 a débuté avec une activité touristique ralentie liée à la crise sanitaire, cependant dès le printemps les visiteurs sont revenus en nombre avec notamment le retour des touristes européens et américains. Cela a permis à la destination d'atteindre un taux d'occupation hôtelier de 67% à la fin octobre, proche de celui de 2019 qui s'élevait à 70%. L'OTCBM a pu atteindre 85% de ses recettes de l'année 2019 et 70% de fréquentation dans son point d'information principal.

En 2021 l'OTCBM a lancé une gouvernance ouverte et participative afin d'élaborer collectivement la stratégie touristique et événementielle à mettre en œuvre pour les prochaines années. La nouvelle **stratégie métropolitaine pour faire de Bordeaux Métropole une destination reconnue de tourisme responsable sur la période 2022-2026**, résultant de cette co-construction, a été adoptée par le Conseil de la Métropole le 26 mars 2022. Elle comprend quatre axes stratégiques et 32 fiches actions à mener d'ici 2026.

Les relations contractuelles entre l'OTCBM et Bordeaux Métropole se sont traduites par des

signatures de convention cadre triennale, pour les périodes 2016-2018, 2019-2021, puis pour 2022-2026.

Les moyens dédiés à l'OTCBM s'établissent sur la période 2022-2026 à 18,453 M€, répartis de la manière suivante :

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Subvention	3 213 000	3 780 000	3 740 000	3 860 000	3 860 000

Programme et budget prévisionnel 2024 :

Pour 2024, quatre grands axes de travail ont été identifiés. Ils sont détaillés dans l'annexe 1 de la convention.

- 1) Fédérer, animer et accompagner les professionnels du secteur (530 adhérents à l'OTCBM).
- 2) Structurer et animer le tourisme de proximité.
- 3) Accueillir et accompagner un tourisme de loisirs à impact positif.
- 4) Positionner Bordeaux comme une destination incontournable pour l'accueil des événements professionnels, renforcer son attractivité via des événements grand public singuliers et favoriser une activité événementielle responsable.

Pour la mise en œuvre du programme d'actions 2024, l'OTCBM sollicite auprès de Bordeaux Métropole une subvention de 3 740 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 7 802 776 €, hors organisation de « Bordeaux Fête le Vin ».

Le détail du budget prévisionnel figure en annexe 2 de la convention.

Rappel des principaux indicateurs financiers de l'OTCBM :

	Budget 2024	Budget 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021
% Charges de personnel / Budget global	48.3%	47.5%	47,5 %	55%
% Chiffres d'affaires / Budget global	41.89%	41,5%	35 %	25%
% Participation BM / Budget global	47.93%	49.96%	50,5 %	67%
% de participation des autres financeurs / Budget global	2.17%	1,4%	1,4 %	2,7%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération 2022-140 du 25 mars 2022 adoptant la convention cadre quinquennale de partenariat 2022-2026 entre Bordeaux Métropole et l'OTCBM, signée le 26 avril 2022,
VU la demande 2024-00114 du 27 juin 2023 formulée par l'organisme,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'association OTCBM, contribue, par son action, au développement du tourisme qui constitue un levier fort d'attractivité de la Métropole bordelaise, et fortement pourvoyeur d'emploi et joue ainsi un rôle essentiel dans le dynamisme économique du territoire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 740 000 € en faveur de l'OTCBM au titre du BP 2024 ;

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention annuelle 2024 et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours chapitre 65 article 65748 fonction 633 ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Madame ZAMBON, Monsieur LABARDIN, Monsieur SALLABERRY, Madame AMOUROUX, Madame CHOPLIN, Madame FAHMY, Monsieur FARENIAUX, Monsieur GIRO, Monsieur ROBERT, Madame SAADI, Madame SABOURET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 FÉVRIER 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT
---	---